

Le CIAS

<http://preprod.creonnais.alienor.com/y-vivre/le-cias/>

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Du Créonnais


Depuis quelques années, l'action sociale en milieu rural peut-être envisagée sous un angle nouveau avec le développement de la coopération intercommunale.

La loi de Cohésion Sociale a instauré un nouveau bloc de compétences intitulé : « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » et a rappelé que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) peut gérer tout ou partie des actions sociales intercommunales. Cette récente évolution législative donne un cadre nouveau aux délégations possibles entre les Conseils Départementaux et les communautés de communes pour l'exercice de compétences sociales du département à l'échelon intercommunal. Aujourd'hui, cette loi donne toute légitimité pour agir puisque l'action sociale figure désormais au rang des compétences optionnelles de la Communauté de Communes. Ce nouveau souffle donné à l'intercommunalité sociale donne toutes ses chances au développement du CIAS et souligne à quel point les solidarités intercommunales sont plus que jamais d'actualité en milieu rural.


La Communauté de Communes du Créonnais s'est dotée, depuis juillet 2005, de cette compétence « action sociale » qui s'en est suivie par un accord de principe sur la création et le financement d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le CIAS s'est donc vu attribuer ces premières missions au 1er janvier 2007, avec le recrutement de son premier travailleur social.

[Accéder à la présentation du CIAS.](#)



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale



+ 17 000 HABITANTS

